

## **Vous souhaitez déposer un dossier de demande ou de renouvellement de détention d'arme, d'élément d'armes de catégorie B au titre du tir sportif**

Conformément à la réglementation en vigueur, les demandes d'autorisation ou de renouvellement de détention d'armes de catégorie B doivent être constituées des pièces suivantes :

### **1<sup>ère</sup> demande**

- Le formulaire CERFA **original** n° 12644\*02 renseigné, téléchargeable sur le site service public à l'adresse suivante : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R1499.xhtml>
- Extrait d'acte de naissance avec mentions marginales (**original**, de moins de trois mois)
- **Original** de l'avis favorable de la Fédération Française de Tir
- Copie d'une pièce justificative de l'identité du demandeur en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (de type facture EDF, téléphone...)
- Facture du coffre-fort libellée au nom et adresse du demandeur ou une attestation sur l'honneur accompagnée d'une photo du coffre
- Carnet de tir tamponné par le Club de tir (trois tirs obligatoires par an, séparés d'au moins deux mois)
- Photocopie de la licence de tir en cours de validité mentionnant au verso le contrôle médical obligatoire : La date, la signature et le cachet du médecin devront apparaître lisiblement.

### **Dans le cadre d'un renouvellement, joindre les pièces complémentaires suivantes :**

- Carnet de tir des trois dernières années
- Les autorisations de détention **originales**
- Au dépôt complet de votre dossier de renouvellement, un récépissé vous sera délivré. Celui-ci vaut autorisation provisoire jusqu'à la décision expresse de renouvellement.

**NB**: La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant la date d'expiration de l'autorisation.

Les autorisations sont délivrées pour une durée maximale de cinq ans.

**Depuis le 21 mars 2016 le guichet des armes est définitivement fermé en préfecture.**

**Voici les nouvelles modalités à partir de la date précitée:**

**1/ Pour le dépôt de vos dossiers complets :**

- Une boîte aux lettres est à votre disposition à l'entrée de la préfecture de Cergy.

**OU**

- Transmission de vos dossiers **complets** par courrier, accompagnés de vos coordonnées téléphoniques et courriel, à l'adresse suivante :

**Préfecture du Val-d'Oise  
Cabinet du préfet  
Pôle polices administratives  
5 avenue Bernard Hirsch – CS 20105  
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX**

**2 / Pour le retrait des vos autorisations en préfecture de Cergy :**

- Sur rendez-vous aux numéros suivants :

Pour l'arrondissement Pontoise : 01 34 20 26 17

Pour les arrondissements de Sarcelles et d'Argenteuil : 01 34 20 95 77

**OU**

- Vous pouvez nous adresser une liasse lire **avec accusé de réception** (imprimé recommandé avec accusé de réception) renseignée, accompagnée d'une enveloppe timbrée à **5,42€**